

DELIBERATION CFVU-072-2016

**Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu le code des statuts et r glementes de l'Universit  d'Angers,**

Vu les convocations envoy es aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 10 octobre 2016.

Objet de la d lib ration : Projet FSDIE : Gala de l'ISSBA aux Greniers Saint Jean

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 17 octobre 2016 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Le projet Gala de l'ISSBA aux Greniers Saint Jean les 14 janvier 2017, instruit par la Commission vie  tudiante du 10 octobre 2016 est approuv .

Cette d cision est adopt e avec 23 voix pour et 1 abstention.

A Angers, le 24 octobre 2016

La Vice-pr sidente FVU

Sabine MALLET



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  et mis en ligne le : **7 novembre 2016**

BUDGET PREVISIONNEL

A présenter impérativement sous cette forme

DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant		Nature	Montant	
	en euros	% ^{age} total		en euros	% ^{age} total
1. HORS VALORISATION					
1. Frais administratifs	-	0%	1. Ressources propres de l'association	9 133,80	66,03%
2. Matériel	850,40	6,15%	300 pers. X 25.00 €	7 500,00	54,22%
Prestation Dj sonorisation et éclairage	500,40	3,62%	Ventes de produits :		
Prestation Photo	350,00	2,53%	- Bonnets	212,60	1,54%
			- Annales	171,65	1,24%
			- Sweats	776,00	5,61%
			Afterwork	473,55	3,42%
3. Frais de déplacement	132,00	0,95%	2. Subventions publiques sollicitées	4 700,00	33,97%
Location de véhicule	88,00	0,64%	FSDIE	2 500,00	18,07%
Carburant	44,00	0,32%	ISTIA +	2 200,00	15,90%
4. Frais de séjour	11 305,44	81,72%			
<u>Traiteur :</u>					
- Cocktail (hors boissons)	1 050,00	7,59%			
- Dîner (hors boissons)	8 100,00	58,55%			
- Fromages (hors boissons)	540,00	3,90%			
<u>Boissons :</u>					
- Soft (cocktail, repas et soirée dansante)	115,44	0,83%			
<u>Mairie d'Angers :</u>		0,00%			
- Location de salle et agent de sécurité	1 500,00	10,84%			
5. Frais de mission, honoraires ou cachets	-	0,00%	3. Subventions privées sollicitées	0	0
6. Droits d'auteur	804,96	5,82%	Autres ressources attendues	0	0
SACEM	481,20	3,48%			
SPRE	323,76	2,34%			
7. Communication	80,00	0,58%			
Affiches, invitations, menus, expositions...	80,00	0,58%			
8. Autres	741,00	5,36%			
Décoration	125,00	0,90%			
Récompenses des diplômés	616,00	4,45%			
TOTAL DEPENSES	13 833,80	100,00%	TOTAL RECETTES	13 833,80	100%

